

## ROUTE DES ILES

1<sup>ère</sup> édition

22 & 23 Septembre 2017

### INSTRUCTIONS DE COURSE

pour M1-M2-TCFX- TCF1- TCF 2à4 - HJ

#### Organisateur:

##### Cercle de la Voile de Villeneuve

Case postale 67, 1844 VILLENEUVE

Tél. : + 41 (0)21 960 29 18

Site : [www.laroutedesiles.ch](http://www.laroutedesiles.ch)

E-mail : [info@cvvi.ch](mailto:info@cvvi.ch)

Président du Comité d'Organisation: Simon Brunisholz  
Comité de course: Pierre Blanc  
Président du jury: Catherine Bleustein

*La mention '[DP]' dans une règle de l'Instruction de Course signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification*

#### 1 Règles

Les régates seront régies par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans "Les règles de Course à la Voile " (RCV 2017 - 2020).
- 1.2 Le règlement SRS (Swiss Rating System) en vigueur, comprenant les jauges M1 et M2; les prescriptions Swiss Sailing aux RCV.
- 1.3 Le règlement SRS 2017 – Système « A » classement en temps compensé.
- 1.4 L'Ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses (RS 0.747.221.11) approuvée par l'accord franco-suisse du 7 décembre 1976
- 1.5 L'Avis de Course et les Instructions de Courses qui seront disponibles sur le site du CVVi.
- 1.6 Les éventuelles modifications des règles de course seront décrites en détail dans les instructions de course.
- 1.7 Sous peine de disqualification après instruction, **dès la tombée de la nuit**, chaque bateau doit être éclairé par des feux de côté ordinaires (ou clairs), vert à tribord et rouge à bâbord et un feu de poupe ordinaire (ou clair) blanc, visibles en toutes circonstances et conformes aux Règlement de la navigation sur le Léman (RS 0.747.221.11).
- 1.8 Des éclairages au moyen de bâtons lumineux (de type "Cyalume") sont interdits
- 1.9 Les règles du chapitre 2 des RCV restent en vigueur après le coucher du soleil. Lors de situation de navigation rapprochée les bateaux devront éclairer de manière diffuse et visible la voile d'avant.

#### 2 Avis aux concurrents

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé à côté de la porte d'entrée du Club House

#### 3 Modification des instructions de course

- 3.1 Toute modification des instructions de course sera affichée au plus tard le vendredi 22 septembre à 16h00
- 3.2 La présence d'un tel avis sera signalé par le pavillon "L" du code international

#### 4 Signaux fait à terre

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât en face du Club-House

## 5 Programme de course

### 5.1 Horaires:

Jeudi 21 septembre:

de 12h00 à 21h00: Confirmation des inscriptions et retrait des IC au club house du CVVI

Vendredi 22 septembre, selon avis de course:

12h00 à 17h30 Accueil des régatiers; confirmation des inscriptions, retrait des IC.

17h30 Briefing de course

18h30 A disposition

19h00 Signal de départ

Dès l'arrivée collation offerte aux navigateurs

Samedi 23 septembre:

18h00 Fermeture de la ligne d'arrivée

Dès 18h00 Apéritif, repas et remise des prix selon le programme officiel

5.2 La course a lieu par n'importe quel temps; il appartient à chaque concurrent de décider s'il prend le départ et/ou s'il reste en course conformément à la RCV 4.

5.3 En toute situation, l'Autorité Organisatrice (AO) conserve le droit de différer, interrompre ou annuler la régates pour des raisons tenant à la sécurité des participants.

## 6 Zone de course et parcours

6.1 La zone de course se trouve entre Villeneuve et Rolle.

6.2 Le parcours à effectuer est: Le parcours à effectuer est : Départ à proximité de l'Île de Peilz – Marque 1 : bouée d'entrée de Île de la Harpe – Marque 2 : bouée de passage au port de Rolle – Arrivée à proximité du port de l'Ouchettaz.

## 7 Marques de parcours

7.1 Les marques de parcours sont des bouées cylindriques orange à laisser à bâbord

7.2 De nuit elles sont surmontées d'un feu à éclats blancs.

7.3 Le passage à proximité de Rolle se fera selon le plan annexe B:

- Bouée nr 1: bouée d'entrée située un peu au large de l'Île de la Harpe: **N 46° 27' 300 / E 006 20' 550**

7.4 - Bouée nr 2: bouée de passage située à environ 200m. au large du Port de Rolle: **N 46° 27' 005 / E 006 20' 400**

## 8 Zone d'exclusion et obstacle

8.1 Pour des raisons de sécurité (hauts-fonds) une zone d'exclusion s'étend sur toute la côte depuis les bouées flottantes à l'embouchure du Rhône, passant au large de la digue du canal, de la drague, de l'Île de Peilz et du poteau CGN (voir plan annexé (Annexe C).

8.2 La drague – peu visible de nuit - constitue un obstacle. Les concurrents doivent impérativement passer au large des bouées blanches signalant les ancrages de la drague. (position GPS de bouée selon plan Annexe C)

## 9 Départ

9.1 La ligne de départ est définie selon le plan Annexe A, départ donné vers l'ouest:

la section entre les bouées A et B est réservée pour les Multi M1 & M2 , TCFX & TCF1

la section entre les bouées B & C pour TCF2 à TCF 4 et HJ

9.2 Tout bateau partant dans une autre section de départ que la sienne sera après instruction pénalisé de 60 minutes.

9.3 Le départ de la régates sera donné en application de la règle des RCV 26, modifiée comme suit:

H -10' Avertissement Aperçu et coup de trompette

H - 6' Aperçu ramené + coup de trompette

H - 5' Signal préparatoire Pavillon du Club CVVi + Coup de canon

Début de la règle des 5 minutes (cf IC § 10.2)

H - 0 Départ Pavillon du club CVVi amené + Coup de canon

9.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après le signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A4 et A5.

## 10 Bateau Viseur

10.1 Un bateau se tiendra dans le prolongement Sud de la ligne de départ. Il sera signalé par un drapeau "Viseur"

10.2 A partir du signal préparatoire (H-5') et jusqu'à ce qu'il quitte cette position après le signal de départ, il est interdit de passer entre le bateau viseur et la marque de départ (bouée orange côté Île de Peilz). Une pénalité de 60 minutes sera ajoutée au temps de course du contrevenant sans instruction (modification à RCV 63.1)

**11 Rappel**

- 11.1 En dérogation des RCV 29, il n'y aura ni rappel général, ni rappel individuel.
- 11.2 Tout bateau ayant pris un départ prématuré avant le signal de départ sera pénalisé de 60 minutes sans instruction (modification à RCV 63.1).

**12 Modification de parcours**

- 12.1 Pas applicable.

**13 Arrivée**

- 13.1 La ligne d'arrivée sera délimitée par la ligne entre le mât à côté de la cabine de téléski sur la digue nord du port de l'Ouchettaz et le côté parcours d'une bouée cylindrique orange située à environ 150m au large de la digue (cf annexe D)
- 13.2 De nuit la bouée orange est surmontée d'un feu à éclat blanc.

**14 Système de pénalité**

- 14.1 La règle RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

**15 Temps limite**

- 15.1 La fermeture de la ligne d'arrivée est fixée au samedi 23 septembre à 18h00.
- 15.2 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans le temps limite seront classés DNF sans instruction.

**16 Feuille de route**

- 16.1 Chaque concurrent recevra une feuille de route qu'il devra remplir en notant son heure de passage à la marque nr 2 à Rolle, ainsi que son heure d'arrivée. Il indiquera également le nom ou le numéro de voile du bateau le précédant et de celui le suivant.  
Ces données, pour autant qu'elles soient complètes, pourront être utilisées pour lever un éventuel doute sur le classement, si la feuille de route est retournée dans les délais, mais au plus tard à 19h30 le samedi 23 septembre au CVVi.
- 16.2 La feuille de route, ainsi que la balise de positionnement GPS pour ceux qui en auront reçu une, devront être remises au bureau des régates du CVVi au plus tard une heure après l'arrivée du bateau

**17 Sécurité**

- 17.1 Les concurrents auront à leur bord, durant toute la course, l'équipement imposé par les règles en vigueur.
- 17.2 Les bateaux doivent avoir également à leur bord le matériel suivant:  
- 3 fusées rouges  
- 1 feu à main rouge (fumigène)
- 17.3 Dès la nuit tombante, le port du gilet de sauvetage avec éclairage individuel (type Cyalume), et un moyen de signalisation sonore (sifflet) est obligatoire.
- 17.4 Un bateau qui abandonne doit en informer le comité de course aussitôt que possible au tél **079 408 78 06** (Pierre Blanc). A défaut les éventuels frais de recherche (police, sauvetage) peuvent être mis à sa charge.

**Informations Sauvetage:** Alarme section de sauvetage de Villeneuve est le 117 (Police cantonale vaudoise)

**18 Classements**

- 18.1 Voir Avis de Course

**19 Publicité de l'épreuve**

- 19.1 Pas applicable

**20 Réclamations et demandes de réparation**

- 20.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat de course situé dans le club du CVVi. Les réclamations et les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite approprié.
- 20.2 Le temps limite de réclamation est de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la régates ou au plus tard 30 minutes après le signal d'annulation.
- 20.3 Les avis pour informer les concurrents de l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cités comme témoins et les horaires des instructions seront affichés au tableau officiel au plus tard 30 minutes après l'heure limite de dépôts des réclamations
- 20.4 Les avis des réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b)
- 20.5 Une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée au plus tard 30 minutes après l'affichage de la décision. Ceci modifie la RCV 62.2

**21 Aide extérieure et communication**

- 21.1 Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.
- 21.2 A partir du signal préparatoire, les concurrents ne devront recevoir de tiers aucun renseignement (routage, météo, vent, etc..) leur donnant un avantage par rapport aux autres concurrents.
- 21.3 L'emploi par un concurrent de données météorologiques ou stratégiques librement accessibles au public est autorisé.
- 21.4 Toute aide extérieure (RCV 41) et tous les moyens de propulsion interdits en course (RCV 42 : moteur, pagaie, pumping, etc...) doivent immédiatement cesser à partir du signal préparatoire, soit cinq minutes avant le signal de départ.
- 21.5 L'utilisation de pilotes automatiques ou de régulateurs d'allure est interdite

**22 Evacuation des débris**

- 22.1 Un concurrent ne doit pas jeter de débris dans l'eau (RCV 55). Les débris doivent être déposés à terre au retour de la régata dans les conteneurs prévus à cet effet.

**23 Décharge de responsabilité**

- 23.1 Les concurrents participent à la régata à leurs propres risques (règle RRS 4, "Décision de courir").
- 23.2 La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).
- 23.3 L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**24 Informations complémentaires**

- Annexe A : Zone de départ
- Annexe B: Marques de passage à Rolle / Ile de la Harpe
- Annexe C: Zone d'exclusion
- Annexe D: Zone d'arrivée

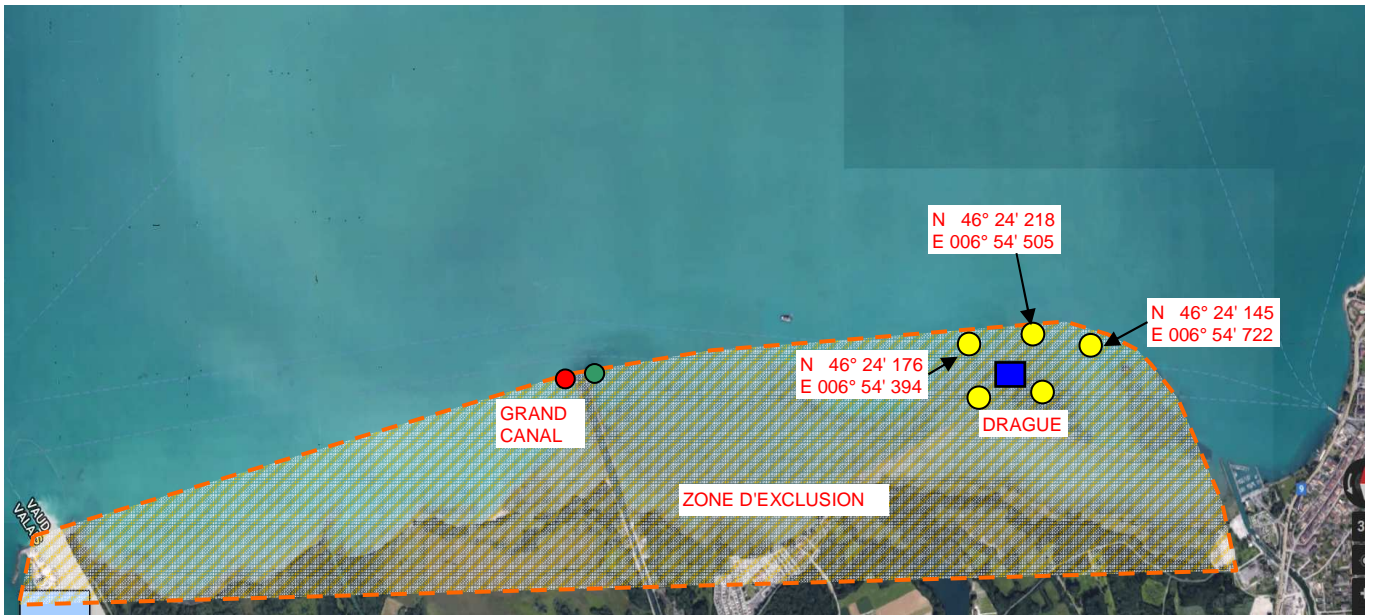
**ANNEXE A: Zone de départ**



**ANNEXE B: Passage à Rolle**



## ANNEXE C: Zone d'exclusion



La zone d'exclusion s'étend sur toute la côte depuis les bouées flottantes à l'embouchure du Rhône, passant au large de la digue du canal, de la drague, de l'île de Peilz et du poteau CGN.

La drague – peu visible de nuit - constitue un obstacle. Les concurrents doivent impérativement passer au large des bouées blanches signalant les ancrages de la drague.

## ANNEXE D: Arrivée

